

Arrêté

Générale

modern

# Arrêté n° 98-0146/PRE déclarant d'utilité publique une parcelle de terrain d'une superficie de 10 000 mètres carrés sise à la Zone Industrielle Sud, la cession à l'État et l'affectation de ladite parcelle de terrain à l'I.G.A.D.

n° 98-0146/PRE

Ministère  
PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

Date de publication  
14 mars 1998

Numéro JO  
n° 5 du 15/03/1998

Date du numéro  
15 mars 1998

## INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

## VISAS

**VU**La constitution en date du 15 septembre 1992

**VU**la loi n°171/AN/91/2è L du 10 octobre 1991 portant fixation et organisation du domaine privé de l'État

**VU**La loi n°172/AN/91/2è L du 10 octobre 1991 réglementant l'expropriation pour cause d'utilité publique

**VU**Le décret n° 97-019/PRE du 28 décembre 1997 portant remaniement ministériel

Le Conseil des Ministres entendu dans sa séance du 03 mars 1998.

## TEXTE INTÉGRAL

### Article 1er

Est déclaré d'utilité publique une parcelle de terrain d'une superficie de 10 000 mètres carrés sise à la Zone Industrielle Sud lots n°193 (T.F 1606) d'une superficie de 4018 m<sup>2</sup>, lot n°194 (TF 1607), d'une superficie de 3855 m<sup>2</sup>, une partie lot n°195 (T.F 1608) d'une superficie de 1229 m<sup>2</sup> et une partie du lot n°197 (T.F 1610) d'une superficie de 907 m<sup>2</sup> appartenant à Monsieur Ibrahim Abdi Kahin

### Article 2

La parcelle de terrain désignée ci-dessus est cédée à l'État.

### Article 3

Ladite parcelle de terrain est affectée à l'I.G.A.D.

Article 4

Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera

---

---

*Le Président de la République  
Chef du Gouvernement*

**HASSAN GOULED APTIDON**